

L'utilité de l'*Académie de Berne* est bornée aux études nécessaires à ceux qui se dévouent à l'Etat ecclésiastique : elle tient ses classes dans l'ancien Couvent des *Cordeliers*. On y enseigne la Théologie & l'Hébreu, le Grec, le Droit, l'Eloquence, les Humanités, les Mathématiques, la Philosophie & la Morale. Il est sorti de cette Académie des Savans distingués. L'Etat veille avec zèle sur les progrès de ce *Collège*, & sur toutes les Ecoles établies dans le Canton.

L'*Académie* (2) de *Lausanne* a été fondée en 1537. Il n'y eut d'abord que deux Professeurs, l'un en hébreu & l'autre en grec. Actuellement il y a deux *Pasteurs* de la ville, deux *Professeurs* de Théologie, un en hébreu & un en *cathéchèse*, un en grec & un en morale, un en Droit & Histoire, un de Philosophie & de Mathématiques, un d'Eloquence, outre deux honoraires ; & depuis quelques années l'Etat de Berne a érigé une Chaire de Médecine pour M. *Tissot*, si célèbre dans toute l'Europe par les lumières qu'il a répandues sur cet art dans des ouvrages qui ne tendent qu'au plus grand avantage de l'humanité. L'Académie est sous la direction du Baillif de Lausanne, & depuis 1700 il y a quatre *Curateurs* établis pour la gestion économique, & qui sont tous tirés du *petit Conseil* de Berne. L'Etranger s'étonne qu'avec la modicité extraordinaire des revenus attachés à ces Chaires, elles aient cependant été remplies par des Savans très-distin-

---

(2) *Faesi*, Descript. Topog. de la Suisse, Tom. I, pag. 850 & suivantes. *Tschanner*, Dict. Géog. Hist. & Polit. de la Suisse, Tom. II, pag. 20.